

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2020

Le onze mars deux mille vingt, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire), DUPRÉ Benoît + 1 pouvoir, URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), DUPRÉ Philippe + 1 pouvoir, DELATTRE Albert, FRISON Fabrice, HENOCQUE Nicolas+1 pouvoir, NIOT Daniel, VAN MOORLEGHEM Didier, VOISIN Vincent,
Mesdames KALOTA Ghislaine, HANNECART Pascale, (adjointes), DELEBECQUE Stéphanie, DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie, NOBECOURT Martine

Absents : Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie, DUPRÉ Magalie (pouvoir Mr Dupré B.), GUILLOTTE Monique (pouvoir Mr Dupré P.), HÉNOCQUE Cécile (pouvoir Mr Hénocque),

Secrétaire de séance : Mr VAN MOORLEGHEM Didier

Convocation du 05.03.2020

Membres en exercice : 22

membres présents : 18

membres votants : 18+3 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Mr le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h05 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 09 décembre 2019
- Rapport du Maire
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Affectation des résultats
- Ex dispensaire
- Questions diverses

Mr Van Moorleghem est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 DÉCEMBRE 2019

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE :

➤ Salle Brohon :

Il nous a été fourni une clé pour pouvoir accéder à notre salle pour y faire les élections. L'entreprise s'avance pour qu'elle soit achevée pour le 1er tour, si elle ne devait pas être terminée, il y aura du courant, c'est le principal pour pouvoir y faire du café.

➤ Rue du monument :

Le cabinet EVIA nous a redéposé une nouvelle estimation aux environs de 225 K€ avec :
Une rue en sens unique limitée à 12 Tonnes.

Un système léger de traitement des eaux pluviales.

Une mise en option des bordurettes d'entrée charretière,

Le lancement du dossier d'appel d'offre pour se placer dans les demandes de subvention et aussi pour avoir les prix du marché le plus bas

A ce niveau, aucun engagement de la commune n'est pris pour réaliser ces travaux.

Il reviendra à la nouvelle équipe de finaliser l'étude du marché, de choisir l'entreprise, de négocier les prix et de lancer ou de ne pas lancer ce dossier.

Tout ceci est compris dans le marché passé avec le cabinet EVIA qui apportera son aide pour traiter les différentes phases.

➤ Chantier éolien :

Parc Valorem :

La société Valorem a commencé le versement d'un loyer du parc maintenant que les baux ont été signés.

Parc des loups :

Concernant la rue menant à Robécourt, suite aux débats sur place avec l'entreprise mise en cause, la réponse de monsieur Costa de la société Eurowatt a été que la société Eurowatt reprenait à sa charge la remise en état de cette partie suite aux passages non planifiés des camions de transport, il s'arrange avec la société de travaux.

Parc Hombleux 1 et 2 :

La société Kalista a remis en état une partie des chemins éolien mais n'a pas tenu compte d'une partie actuellement bitumée, un agriculteur riverain est venu se plaindre, nous avons fait remonter l'information.

➤ Chantier d'insertion :

Nous avons eu le chantier ADI Somme une semaine, cela a permis de mettre en place l'assainissement pluvial au logement de Grécourt et aussi de débroussailler le chemin rural N° 31 derrière la maison de monsieur Chombart ex Lanvin et une partie du CR 32 dit des prés regains jusqu'au bosquet privé. Les branches ont été broyées surplace avec le broyeur communautaire.

➤ Eglise Saint Médard :

Pour sécuriser l'entrée de l'église suite aux débris qui ont été dénombrés au sol venant du clocher, le passage du drone a fait apparaître des dégâts au niveau des abats son. Dans l'urgence, une protection provisoire a été mise en place, sa location est trop coûteuse et ce n'est pas pérenne. La décision de mettre des filets a été prise dans l'attente d'une étude de réparation des éléments abimés. Un devis est en cours pour la création d'une casquette ayant double but, la sécurisation du passage en cas de chute de débris et secondement la protection suite à la chute de fiente de pigeons sur le parvis (à nettoyer trop fréquemment).

→ Mme Hannecart intervient en disant qu'elle n'est pas d'accord pour installer une casquette qui défigurera la façade et qui sera sûrement utilisée comme lieu de rassemblement (genre un autre « abri bus ») par les jeunes.

Concernant la fuite d'eau repérée sur l'arrivée d'eau potable, le remplacement de l'ancienne tuyauterie plomb a été réalisé par l'entreprise Hansart, notre employé avait entièrement ouvert la tranchée pour permettre ce remplacement.

Il a été souhaité mettre en valeur le carillon et ses carillonneurs, pour ce fait des plaques ont été créées et seront apposées dans l'entrée. Le choix de la date n'a pas été décidé, il serait souhaitable d'inaugurer cette action lors d'un évènement en relation avec le carillon, trois possibilités :

- Lors de la St Médard
- lors de la fête du patrimoine
- Lors de la fête des carillonneurs

Ou une autre date

A la majorité, la mise en place des plaques se ferait lors de la fête des carillonneurs, c'est l'entreprise Bourse-Grenier qui s'en occupera.

➤ Eglise saint Mathieu de Grécourt :

Devant le risque d'effondrement du bâtiment, et avec l'équipe diocésienne de Hombleux, la décision de retirer toutes les statues et le matériel récupérable a été prise. Ces éléments ont été, pour les chaises une remise en état et mise en place à l'église saint Médard, ainsi que les statues et les habits sacerdotaux. Pour le problème de l'église de Grécourt, un courrier a été adressé à Monseigneur l'évêque d'Amiens, on attend la venue d'un expert de leur service.

➤ Ecole maternelle :

Il avait été signalé un problème avec la porte de la cour qui se refermait lors de bourrasque de vent, Patrick a mis en place un bloqueur de pied de porte mais celui-ci n'est pas mis en place par la personne qui ouvre le portail. Lundi lors de la tempête, une maman a reçu la porte sur son bras pour protéger son enfant et a montré un important bleu au bras. Décision de revoir complètement le système de cette fermeture. Un trou au sol a été fait pour tenir le blocage, encore faut-il qu'il soit enclenché... un affichage de rappel a été mis en place sur la porte.

➤ Assainissement :

Toujours en débat avec la CCES qui a repris la compétence au 1er Janvier 2019, lors de la dernière réunion de la commission à laquelle Mr le Maire n'a pas pu participer mais représenté par Benoit DUPRÉ, il a été reproché à la mairie de ne pas savoir gérer ce service et le mot laxisme a été dit surtout par des personnes de l'ancien SAPH.

Le lendemain, Mr le Maire a aussitôt envoyé un mail au Président, au Directeur et à la DGS pour demander des explications sur le problème en cause et que sans réponse, il lançait une procédure de vérification des comptes par la DGFIP et la cour des comptes des comptabilités de notre service assainissement mais aussi des comptes de la SAPH. 10 minutes après le Directeur souhaitait rencontrer Mr le Maire, un rendez-vous a été fixé à 14 h, ce dernier a sollicité que le 1er adjoint y assiste. Alors la stupeur de constater que le SAPH n'a pas enregistré de versement de la comptabilité venant de Hombleux pour les 4 dernières années, soit depuis 2014, alors que chez nous les mandats ont bien été émis, et après avoir signalé à plusieurs reprises, avoir réglé deux fois avec l'entité de 2015. Et pour eux non c'était 2014 soit N-2 (alors en 2015 nous avons payé 2014 comme noté sur les appels en règlement) Et dans la recette manquait également la surtaxe SAUR de 2018 de 108 000 €.

Pourtant, il faut préciser que tous ces versements leur avaient été notifiés sur un document suite à la première remarque il y a six mois, mais aucune recherche de leur part, par contre une solution a été présentée, tout simplement lissage de la dette sur les 5 prochaines années payée par les administrés assainissement de Hombleux. Chose impossible à accepter et le directeur l'a parfaitement compris car l'après midi même Mr le Maire était averti par copie de mail entre le directeur et la DGS qu'il avait retrouvé outre le double paiement mais aussi la surtaxe de la SAUR.

A cela, il faut aussi ajouter que notre remarque depuis trois années sur les volumes attribués à notre commune n'étaient pas en corrélation avec les RAD de notre délégataire, avec ces recherches le directeur s'en est aussi aperçu et de ce fait a demandé l'annulation des deux dernières facturations SUEZ revues à la baisse bien entendu. Il se pourrait qu'il ait oublié de décompter l'apport de Matigny.

Mr le Maire précise que ce service fonctionnait très bien avant le SAPH, il était tenu par la CCPH et pendant ces années, nous avons toutes les données pour pouvoir suivre notre service, chiffres qui étaient compatibles avec notre délégataire SAUR même si les volumes étaient un peu plus importants que ceux distribués ce qui nous a enclin à lancer des tests à la fumée pour les gouttières mal raccordées et aussi un passage caméra qui a permis la détection d'un apport en bout de réseau venant d'une irrigation rue d'Esmerly.

Pour conclure Mr le Maire a reçu le samedi suivant (le 22/02) un mail avec le budget de la CCES avec comme explication qu'il manquait celui de l'assainissement qui demandait un retraitement depuis quelques découvertes récentes (au pluriel)

Il n'est pas question que nos administrés subissent un effort financier (de l'ordre de 50 € par facture) pour une erreur du SAPH ou autre ? à déterminer. Nous avons réglé chaque année depuis la création de notre réseau sous la forme de N-1 bien sur soit 2018 aurait du être payé par la CCES avec la surtaxe touchée en 2019 de 108 K€, ce qui veut dire qu'Hombleux a tout payé à temps et surtout payé trop de volume. Après épiluchage de leurs comptes, ils ont bien convenu que nous avons payé deux fois la même année soit cette somme remis en crédit sur la facture de 2017.

Il a été aussi retrouvé dans leur comptabilité le montant de la surtaxe 2019.

Nouveau coût 2.07 €/m³ au lieu de 2.05 en ce moment et l'abonnement baisse à 48 € au lieu de 60.30 €/AN actuellement.

➤ FREE Mobile :

La mairie a été contactée par la société FREE Mobile pour la mise en place d'une antenne relais sur notre territoire suite à l'obligation pour chaque opérateur de couvrir toutes les zones. Deux positions leur ont été proposées pour leur étude, la première sur le château d'eau, la seconde sur la parcelle E 81 à l'entrée de l'espace arborétum. C'est ce dernier point qui a été retenu, les prémices des discussions ont porté sur la grandeur de l'espace nécessaire ~20 m², la hauteur du mat 35 m, la valeur de la location 3500 € par an, la durée de la convention du bail 12 ans renouvelable par tranche de 6 ans, la compensation environnementale par plantation d'arbres et d'arbustes d'essence régionales qui seront déterminées en accord avec le paysagiste d'Hombleux, dans nos demandes, il a été sollicité la mise en place d'un

branchement EDF pour la commune, accepté et pris en charge par FREE. Les grands arbres arrivés à terme seront retirés par la commune et de nouveaux replantés.

La question d'émissions d'ondes aux abords du mat a été posée, il a été conseillé de contacter l'AFNR avant les travaux de façon à faire un relevé d'ondes électromagnétique sur le secteur et un autre après travaux, c'est gratuit.

Il est à préciser que pour le moment c'est à l'étude, le projet sera débattu et validé par le prochain conseil. A savoir qu'en cas de refus, ils s'installeront à coté sur un privé.

COMPTE DE GESTION 2019 :

Le compte de gestion n'est pas arrivé en mairie, il ne peut donc pas être approuvé.
Cela vient des comptes de l'ancienne commune suite à la fusion qui ont bloqué son édition.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Exécution du budget vue d'ensemble :

Section de fonctionnement,

DEPENSE 669 317.06 €

RECETTE 812 612.18 €

Report N-1

RECETTE 145 652.73 €

Section d'investissement,

DEPENSE 137 022.18 €

RECETTE 68 411.93 €

Report N-1 47 116.07 €

RECETTE _____

TOTAL 853 455.31 €

1 026 676.84 €

Résultat de l'exercice au 31/12/2019 : **173 221.53 €**

Restes à réaliser engagés en investissement :

Maitrise d'œuvre voirie de Canisy 3 654.00 €

Logement à Grécourt 88 600.00 €

Place publique 8 848.00 €

TOTAL ENGAGE 101 102.00 €

AFFECTATION DE RÉSULTAT

A reporter au budget 2020 : **72 119.53 € au compte 002**

Les registres des titres et des mandats sont visibles à la demande des conseillers au secrétariat.

EX DISPENSAIRE

La mairie a été contactée par la société Aprémis anciennement ADMI qui avait pris en charge le bail à réhabilitation sur une durée de 17 ans, celui-ci arrive à échéance en juillet 2020.

Une proposition de prolongement avec comme travaux la réfection totale de la toiture avait été acceptée par le CCAS, mais la société avait décliné par la suite disant ne pas avoir de structure pour réaliser ces travaux.

Lors de la préparation des documents de transfert à la collectivité la structure en charge du dossier, la CAF qui est en charge des loyers, à tarder pour répondre et depuis, la date de retour qui devait avoir été précisée en décembre est donc dépassée.

Ce qui fait qu'il nous est proposé une prolongation de trois années avec cette fois un loyer de 2400 € annuel pour la commune. Nous avons précisé que nous sommes en renouvellement d'équipe municipale et que cette décision serait du ressort de la nouvelle équipe sauf si les débats de l'équipe en place en décidaient autrement.

QUESTIONS DIVERSES

Logement de Grécourt : Le compteur électrique a été débranché en juin, le plaquiste est bloqué.
La peinture intérieure a été faite par les employés.

Le 1er adjoint demande la parole.

Citation à méditer

« Tout homme ou femme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui tous ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui voudraient faire le contraire et la grande masse des gens qui ne font strictement rien. »

Je voudrais remercier en temps qu'adjoint en charge des travaux et des employés communaux, les personnalités et les employés que l'on a un peu trop effleurés lors des vœux présentés par Mr le Maire en début d'année.

Les personnalités d'abord mais pas ceux dont on parle dans les journaux.

Mr Potier, longtemps conseiller (12 ans) et premier adjoint (6 ans) il est actuellement dans le monde associatif en temps que président des anciens combattants et participe à beaucoup de commémorations et autres manifestations communales.

Mme KALOTA Ghyslaine, secrétaire de mairie pendant de nombreuses années, elle a travaillé avec 11 maires différents au cours de sa carrière, actuellement adjointe au Maire de la nouvelle commune Hombleux.

Mr LEUILLIER Christian employé communal, il a terminé sa carrière en maladie et ne manque pas de venir aux commémorations communales, sa santé va mieux.

Mr BOURLON Christian malgré son handicap, il a été admis à faire un stage chez nous pendant notre mandat. Il reste fortement bénévole lors des commémorations.

Mme DENEUX Françoise, atsem bien connue par les petits et même par certains parents (qui ont été ses élèves) avant son départ en retraite, elle nous a cloné **LAURENCE**, embauchée en cours de mandat, qui est la merveille de tous les petits qui passent dans sa classe. Très petite et petite section.

ELODIE, copier coller de Laurence, embauchée également en cours de mandat qui s'occupe aussi des petits à la maternelle. Moyenne et grande section.

FREDERIQUE employée à la restauration scolaire, forte de sa formation HACCP, elle assure la mise en place de la restauration, aidée par **AURORE** pendant les heures de repas, elle a en charge la propreté de la salle des fêtes, des classes, des toilettes. Nous n'avons, à ce jour pas fait le constat d'une réclamation sur la restauration.

MARIE-HELENE, accompagnatrice des enfants dans le bus scolaire, elle est parfois confrontée à des jeunes plus grands qu'elle, ce qui ne facilite pas son travail, elle a en charge la propreté des salles annexes, des sports, Jourdel, Brohon, musculation, commission, et bureaux (elle est passée à 35 H en cours de mandat). Elle assure également la préparation des locations (couverts).

PATRICK, embauché en cours de mandat malgré sa maladie qui le suit encore, il a en charge, grâce à ses formations, la conduite de tous les véhicules de l'atelier, il est également habilité à s'occuper de l'électricité bâtiment. Il est titulaire du certiphito (manipulation, stockage et utilisation des produits désherbants). Il est également accompagnateur dans le bus scolaire en cas de besoin.

JEROME, embauché en cours de mandat, il est possesseur des CACES de conduite des engins de l'atelier. Il est également en possession du certiphito. Il assure le transport par le mini bus CCAS pour la croix rouge, resto du cœur, périscolaire, ainsi que le remplacement d'accompagnateur pour le bus scolaire

FABIEN, embauché en cours de mandat suite à la fusion avec Grécourt.

En charge des espaces verts sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle commune de Hombleux, entretien du terrain de foot. Il vient de finir sa première formation. C'est notre cantonnier communal, il est très souvent dehors malgré le temps.

ISABELLE, embauchée en cours de mandat 2009 suite à la mise en place de l'agence postale communale, elle a réussi le concours d'adjoint administratif en 2012, ainsi qu'une formation employée agence postale communale, les formations agence postale sont de l'ordre de 2 par an, elle assure le remplacement de la secrétaire de mairie et elle s'occupe tout particulièrement de la gestion des trois cimetières, de l'état civil, elle se familiarise actuellement avec les marchés publics dématérialisés (mise en ligne des cahiers des charges, ouverture des plis ,analyse des offres).

Elle assure aussi la mise à jour du site de Hombleux.

Isabelle est également secrétaire au syndicat intercommunale de l'adduction en eau potable de Eppeville/ Esmery, où elle a en charge tout l'administratif ainsi que le budget, actuellement en phase finale d'une consultation d'entreprises en délégation de service public sur le périmètre Eppeville, Muille, Brouchy.

MURIELLE Rédacteur et régisseur elle a suivi de nombreuses formations.

Elle a en charge tout l'administratif de la commune, la réservation des salles de réunion, la réservation des repas de la restauration scolaire, les régies de cantine et de location, la gestion des payes, des plannings, du budget, état civil, organisation des rendez vous du maire et l'archivage.

A savoir également que tous les employés ont passé avec succès les formations « gestes de premier secours et manipulation des extincteurs. »

Et comme je le disais en préambule, « tout homme ou femme qui dirige, qui fait quelque chose !!!! »

Merci aux élus conseillers et adjoints pour leur implication dans les commissions.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.